

 et votre vie s'active		FICHE PRESTATION	 OPÉRATEUR DE BILANS DE COMPÉTENCES ET D'ACCOMPAGNEMENT QUALITÉ TOTALE  processus certifié 
FICHE OUTIL	O29.1 AP2 – F25 MQ	Actualisation : Septembre 2021	

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE - VAE

Objectifs

Pédagogiques

- **Apporter une information** claire et précise à toute personne qui souhaite valider une certification en lien avec son expérience professionnelle.
- **Faire expliciter clairement le projet et les objectifs** que la personne vise en souhaitant éventuellement engager une démarche VAE.

Coût

Financement

L'information conseil VAE est financée par la **Région Occitanie**

Public visé

La VAE s'adresse à TOUS (travailleurs salariés ou non, demandeurs indemnisés ou non, agents publics titulaire ou non, indépendants, bénévoles, ...) sans condition de niveau scolaire, d'âge, quel que soit la nationalité.

Les Prérequis :

- 1 an d'expérience au minimum à temps plein ou partiel selon les certificateurs.

Compétences visées

- **Pouvoir traduire l'information générale sur la VAE en information singulière** afin que la personne puisse répondre à ses propres questionnements (la VAE permet-elle de répondre à ma problématique ? En quoi et comment peut-elle m'aider ? comment m'y prendre ?...)
- **Analyser les activités réalisées** par la personne afin d'identifier ses principaux savoir-faire et repérer ainsi les domaines de compétences
- **Identifier** ses atouts ou freins dans la mise en œuvre de la démarche VAE.

Méthodes et outils

- **Information collective** et quizz interactif
- **Entretiens d'écoute et entretien semi-directif** individuels
- **Entretien d'explicitation** permettant à la personne d'apprécier de façon objective les savoir-faire acquis.
- **Sites web spécifiques** de certificateurs (inscription à des réunions, accès à des référentiels, livrets...)
- **Support** reprenant le cheminement des étapes de la VAE pour le candidat.
- **Des exemples de Référentiels**, à consulter
- **Document d'analyse** des activités à compléter par la personne en vue de l'entretien de conseil suivant.
- **Lecture partagée** des référentiels
- **Recherches sur les sites** de certificateurs
- **Fiche de conclusion** conseils mentionnant les actions à mettre en œuvre

Durée de la prestation

- La prestation a une **durée variable** selon l'engagement de la personne, elle démarre dès la première information générale et va durer jusqu'après le passage devant le jury. Si la personne a obtenu une validation partielle, elle peut reprendre contact avec le conseiller VAE pour la mise en place d'un nouveau plan d'action.
- Le conseiller a un **rôle de référent** et de fil rouge tout au long du parcours VAE de la personne.

Déroulé de la prestation

1^{er} Contact Téléphonique	Information sur la démarche de VAE et sur les pré requis d'accessibilité et présentation du service proposé par l'Espace Conseil VAE ; création dossier ; repérage lieu et structure opérante ; fixer le rendez-vous.
Accueil-information soit en entretien individuel soit en information collective rdv présentiel ou à distance	▪ Présenter les finalités de la VAE, les étapes de la démarche ; ▪ Analyser la demande de la personne intéressée ; ▪ Informer sur le droit à la VAE, les possibilités qu'elle offre, les différents systèmes de certification, les modalités de validation et d'accompagnement et en faciliter la lisibilité et l'appropriation ; ▪ Préciser les exigences propres à chaque certificateur et l'offre de certification réellement accessible en Région.
Entretien Information conseil rdv présentiel ou à distance	▪ Analyser l'opportunité et la place, la pertinence et la faisabilité de la démarche VAE au regard du projet de la personne reçue ; ▪ Identifier des hypothèses de certification en toute neutralité ; ▪ Baliser un itinéraire d'accès à la (aux) certification(s) la (les) plus adaptée(s) au regard du projet de la personne, de ses expériences et des modalités de mise en œuvre de la VAE par le certificateur ; ▪ Assurer la mise en relation avec le(s) certificateur(s) concerné(s) et comprendre la nature de l'accompagnement, ses modalités et les moyens de prise en charge financière existants ; ▪ Réorienter vers d'autres solutions si la démarche VAE n'est finalement pas pertinente.
Entretien(s) supplémentaire(s) si nécessaire rdv présentiel ou à distance	▪ Conclusions du conseil consignées par écrit et remises au bénéficiaire. Le conseiller propose un plan d'action où sont mentionnés les démarches successives, les interlocuteurs relais avec leurs coordonnées (ex : organisme d'accompagnement, service valideur du diplôme visé...) et un échéancier qui planifie ces étapes (moments clés de la démarche tels que le dépôt du livret de recevabilité, la session de jury, ...). ▪ Planifier la fréquence et les modalités du suivi, notamment le suivi à 6 mois après la date du dernier entretien de conseil.
Appui renforcé rdv présentiel ou à distance	▪ Soutenir et sécuriser les candidats les plus fragiles dès leur engagement dans la démarche VAE ▪ Renforcer le rôle d'interface entre le candidat et l'ensemble des acteurs intervenant dans la démarche (certificateurs, accompagnateurs, financeurs ...) ; ▪ Le rassurer pour diminuer la peur de l'échec et l'encourager pour gagner en confiance ; ▪ Favoriser son engagement, maintenir la dynamique, éviter son décrochage et optimiser ses conditions de réussite.

Dans le respect de ce déroulement de la prestation,

le contenu et l'organisation des séances sont adaptés en fonction des besoins et des objectifs identifiés avec la personne

Suivi de l'exécution des actions en cours de prestation

Suivi réalisé soit à l'initiative du conseiller soit à la demande de la personne :

- Le conseiller assure alors des points réguliers sur l'état d'avancement de la démarche (étapes engagées ou différées, abandon et ses raisons).
- Les modalités de suivi proposées sont variables selon les demandes et les besoins du candidat.
- Les conclusions des entretiens de suivi, consignées par écrit, seront renseignées dans la base du Carif-Oref Occitanie

Modalité de suivi post-prestation

- **Suivi à 6 mois systématique** après la date du dernier entretien conseil.
- **Suivi téléphonique, mail ou physique**, afin de proposer une aide en cas de validation partielle voire nulle.

Accessibilité

Le CIBC Occitanie Pyrénées dispose d'antennes pour couvrir l'ensemble du territoire et gérées par le Siège social de Tarbes Massey : Tarbes Arsenal, Lourdes, Bagnères de Bigorre, Lannemezan, Montréjeau et Saint Gaudens.

L'ensemble des sites du CIBC est **accessible aux personnes en situation de handicap** : nous contacter pour adapter les outils et les méthodes de compensation à votre situation.

Contact : CIBC Occitanie Pyrénées

16 rue Massey, 65000 Tarbes

05.62.51.94.67

07.86.00.68.12

Du lundi au vendredi de 9h à 17h30

Référents Handicap

ABADIA Karine : 06.80.37.42.99

MAURINO Floriane : 06.72.58.25.09